



Travaux sur meyrin, pas de déviation indiquer

Par **trakeur**, le **05/04/2011** à **11:26**

Bonjour,

je me rend à meyrin depuis hier seulement, et je précise pour la première fois, (mon fils effectue un stage de 10 semaine au cern), la traversé de meyrin et difficile pour cause de travaux et sans déviation indiquer.

après avoir déposer mon gamin, je reprend la direction inverse, mais arrive un moment ou la route est barré, juste après un feu avec 2 direction au choix, gauche ou droite mais rien d'indiquer, je ne connais pas cette ville, je prend à droite, et la dans mon rétro je constate que si je fait demi tour, la même route n'est pas barré en arrivant de ce coté, ni une ni deux je fait demi tour et je prend la rue, je me dit que je ne comprend pas le but de mettre d'un coté interdiction et pas de l'autre mais bon ...

arriver à la sortie des travaux, 2 policiers municipaux m'informe que je me prend une amende de 100frs, pour non respect de panneau d'interdiction, je leur demande de venir constater avec moi que par ou je suis passé il n'y a rien d'indiquer, mais ils restent obstiner et me verbalise. je ne suis pas du genre à ne pas vouloir payer lorsque je suis en tord, mais la je trouve que c'est plutôt gonfler.

puis-je contester cette amende en y joignant des photos pour preuves ?

merci de bien vouloir me donner votre avis, cordialement, Patrick.